



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question écrite n° 472

Texte de la question

M. Dominique Baudis interroge M. le ministre de l'intérieur sur le plan Vigipirate. L'application de ce plan impose de nombreuses contraintes, notamment la réduction du nombre de places de stationnement aux abords des lieux accueillant du public. Il lui demande donc si le maintien du plan Vigipirate se justifie actuellement et de bien vouloir lui faire part de ses intentions.

Texte de la réponse

Le plan Vigipirate reste en application. A l'approche des vacances et pour tenir compte des déplacements des Français en cette période, le dispositif mis en place dans le cadre du plan Vigipirate pour prévenir d'éventuels attentats terroristes a fait l'objet d'ajustements. Il est apparu nécessaire qu'une partie des effectifs se redéploie au profit des zones qui connaissent une affluence particulière en cette saison et veille à la sécurité des vacanciers. L'ensemble des policiers et des gendarmes restent mobilisés et appliquent des consignes de vigilance particulières ; des renforts demeurent par ailleurs en place. Dans le même esprit, des précautions de sécurité demeurent nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 472

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2250

Réponse publiée le : 28 juillet 1997, page 2487